

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports  
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION**

**CHAMPIONNAT de VOLLEY-BALL de la LIGUE OUEST**

**1<sup>er</sup> tournoi saison 2019-2020**

**Samedi 18 janvier 2020 - VANNES (Morbihan)**

Annexe : Plan d'accès

## **1. GÉNÉRALITÉS**

La première journée du championnat de volley-ball de la ligue Ouest de la FCD se déroulera le samedi 18 janvier 2020 à Vannes (56).

Trois plateaux seront organisés pour la saison 2019-2020. Le classement se fera sur les 3 journées.

## **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

**a) Club Organisateur :**

**CSC 3<sup>e</sup> RIMa Vannes**

**b) Conseiller technique « volley-ball » :**

Samuel TEINAURI - mobile : 06 32 26 64 58

E-mail : [samuel.teinauri@intradef.gouv.fr](mailto:samuel.teinauri@intradef.gouv.fr) ou [ponoz@hotmail.fr](mailto:ponoz@hotmail.fr)

**c) Règlement particulier :**

Les rencontres se disputeront conformément aux règles de la Fédération Française de volley-ball.

Trois clubs participeront à ce championnat :

- Le CSL 11<sup>e</sup> RAMa de St-Aubin-du-Cormier (35) ;
- Le CSC 3<sup>e</sup> RIMa de Vannes (56) ;
- L'ASAG « section Nord-Mayenne » de Mayenne (53).

Le classement final se fera sur les 3 tournois par addition des places.

**d) Formule :**

La formule du tournoi sera la suivante :

Match joué en 2 sets gagnants à 25 points.

Pour la journée du 18 janvier, les matchs se dérouleront aux horaires suivants :

10h00 à 12h00 : CSC 3<sup>e</sup> RIMa contre le CSL 11<sup>e</sup> RAMa

13h30 à 16h30 : CSC 3<sup>e</sup> RIMa contre ASAG Nord-Mayenne

ou CSL 11<sup>e</sup> RAMa contre ASAG Nord-Mayenne

**e) Participation :**

- Les équipes mixtes sont autorisées ;
- Dans le cas d'une équipe à 6 joueurs où une personne ne peut participer faute de licence, l'équipe sera déclarée incomplète et forfait.

**f) Arbitrage :**

Il sera demandé aux clubs de désigner **des arbitres** et ainsi de participer au bon déroulement de l'épreuve.

**g) Récompense :**

Une coupe sera attribuée à l'équipe vainqueur du championnat.

### **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**a) Accueil :**

Accueil des équipes à partir de 9h30 au poste d'accueil et de filtrage du 3<sup>e</sup> RIMa - rue Wolfgang Amadeus Mozart - 56000 Vannes (tel : 02 97 68 51 38).

**b) Transport :**

À la charge des clubs.

**c) Restauration :**

Mess du 3<sup>e</sup> RIMa (ne pas oublier de mentionner le repas sur SYGEMA).

**d) Pot de clôture :**

Il se déroulera à l'issue de la compétition.

**e) Santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

### **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**a) Licences et documents :** Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2019-2020. L'aptitude médicale est du ressort de chaque participant et également sous la responsabilité du club qui a engagé ses adhérents à cette compétition.

**b) Engagement :**

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Les accompagnateurs paieront le prix du repas au mess du 3<sup>e</sup> RIMa.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 10 janvier 2020** (délai de rigueur).

**c) Financement :**

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest.

Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. **Elles devront être établies au nom de la ligue Ouest FCD.**

**d) Assurances :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

**e) Bilan activités et compte-rendu :**

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition au secrétariat de la ligue Ouest [secretariat@ligueouest-fcd.fr](mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr) et à Valérie Debord [valdeb35@gmail.com](mailto:valdeb35@gmail.com).

**f) Droit d'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de volley-ball et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Gérard HAUSE**

Vice-président de la ligue Ouest

En charge du pôle activité

Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Comité directeur de la ligue ;
- Trésorier général de la ligue ;
- Présidents des clubs CSL 11<sup>e</sup> RAMa - CSC 3<sup>e</sup> RIMa - ASAG Pays de la Loire « section Nord-Mayenne » ;
- [fabrice.laboutique@orange.fr](mailto:fabrice.laboutique@orange.fr) - [clovisika@outlook.fr](mailto:clovisika@outlook.fr)
- Conseiller Technique Sportif volley-ball de la ligue.

